

SNUDI FO 13



L'Ecole Syndicaliste des Bouches du Rhône

Dir. de publication : L. Bernabeu

ISSN 0980 7586 N° CPPAP 11175 06275

13 rue de l'Académie 13001 Marseille Tél : 04 91 00 34 22 07 62 54 13 13

Fax : 09 57 49 82 49 contact@snudifo13.org www.snudifo13.org

Bulletin n° 147

1 euro

mars avril 2015

Déposé le 18/ 03/ 15 .

Dispensé de timbrage

Marseille Carré Pro Montgrand

Jeudi 9 avril

Grève interprofessionnelle nationale

à l'appel de CGT, FO et Solidaires

La FSU a rejoint le mot d'ordre de grève.



Tous en grève le 9 avril, public et privé ensemble !

Pour dire :

► **NON au pacte de "responsabilité" qui nous touche tous,**

avec son cortège d'austérité, de salaires bloqués,
de postes supprimés, de service public disloqué

► **NON à l'offensive pour tout déréglementer,**

loi Macron remettant en cause le droit du travail,
"refondation" dans la fonction publique et attaque des statuts

Pour revendiquer :

► **l'abandon de la réforme dite des rythmes scolaires,** le respect de notre statut de fonctionnaire d'Etat ...

► **l'arrêt du blocage de nos salaires** (depuis juillet 2010) dont le montant net baisse chaque année à cause des réformes des retraites Sarkozy en 2010 et Hollande en 2012

► **la création des postes nécessaires** pour abaisser les effectifs et restaurer les RASED, non à tout retrait de moyens aux écoles sorties de l'Education Prioritaire !

■ **L'abandon de cette politique d'austérité et de déréglementation :
une nécessité pour faire aboutir les revendications !**

■ **A l'offensive d'ensemble, opposons la mobilisation d'ensemble !**

en pages 3 et 4

Calendrier scolaire :
36 semaines, en page 2
pas une de plus !
Report de la rentrée
au 1^{er} septembre 2015 !

Temps partiel,
préparation du mouvement :
des projets inquiétants !
Compte-rendu du groupe de travail
en pages 3 et 4

Mouvement : calendrier prévu IA
(susceptible de modifications)
- Ouverture du serveur du 14/04 au 24/04
- Groupe de travail le 13/05 et le 21/05
- Résultats officiels et CAPD le 26/05
- Ouverture du serveur mouvement
complémentaire du 16/06 au 19/06
- Résultats du 2nd mouvement le 30/06

Recevoir les infos du SNUDI-FO sur son mail personnel ? Facile ...

Envoyez un mail à contact@snudifo13.org en mentionnant vos nom, prénom, affectation, et "inscription aux mails d'infos"

Les réunions d'info syndicale,
c'est un droit !
Participez aux RIS SNUDI-FO !
Calendrier 2nd trimestre sur notre site .

Un syndicat
qui combat les réformes nocives,
qui défend les personnels au quotidien ...
Adhérez au SNUDI-FO 13 ! en page 4

Plus d'infos ?
C'est sur le site
www.snudifo13.org

9 avril : grève interprofessionnelle à l'appel de FO, CGT, Solidaires

(Extraits de l'appel du 24 février de la FNEC FP FO)

Le 9 Avril, les salariés du public et du privé sont appelés à la grève par FO, CGT et Solidaires pour s'opposer au pacte de responsabilité, à la rigueur budgétaire, à la réforme territoriale, à la loi Macron. La FSU a aussi appelé ensuite à la grève.

Le pacte de responsabilité :

blocage des salaires, appauvrissement, smicardisation...

Un adjoint administratif fait sa carrière au SMIC ! Un enseignant commence sa carrière à Bac + 5, à seulement 11 % au-dessus du SMIC ! Les salaires sont bloqués depuis 2010 et jusqu'en 2017.

Le pacte de responsabilité :

toujours moins de postes, moins de service public.

Rentrée 2015 : fermetures de classes, et parfois d'écoles entières déjà annoncées, classes surchargées, effectifs explosant en éducation prioritaire.

La réforme territoriale qui divise la République en 13 «baronnies» s'applique partout et met le service public au bord de l'explosion.

Rythmes scolaires, projets éducatifs territoriaux : il y a autant de règles que de territoires, tout le contraire de l'école de la République ! L'AFPA, régionalisée, est en cessation de paiement. La régionalisation de la carte des formations professionnelles sous la coupe des besoins du patronat local, la volonté de généraliser l'apprentissage, menacent l'existence des LP publics, des PLP, des qualifications nationales. Des fusions d'académies sont annoncées. Des services entiers, dans rectorats et IA, seraient mutualisés. Les fusions d'universités sont encouragées pour réaliser suppressions de postes, licenciements de non titulaires, coupes de budget de recherche.

Loi Macron, loi de refondation de l'école... : les garanties collectives dans le collimateur.

La loi de refondation de l'école, c'est l'arbitraire local contre les garanties statutaires. Les décrets Peillon-Hamon allongent le temps de présence, et définissent localement une partie des missions des enseignants du secondaire. Le projet de décret sur les indemnités définit une partie de la rémunération au niveau de l'établissement. **La règle locale devient la «norme» : il n'y a plus de règles.** Tous sont touchés : les administratifs par l'individualisation des primes, les enseignants chercheurs dont le statut national est menacé par l'autonomie des universités. **La loi Macron est un encouragement pour tout déréglementer ...**

**Salaires bloqués, postes supprimés, statuts attaqués, service public disloqué :
les personnels n'acceptent pas !**

A l'offensive d'ensemble pour tout déréglementer,

il faut opposer la mobilisation d'ensemble, tous en grève interprofessionnelle le 9 avril !

36 semaines, pas une de plus ! Report de la rentrée au 1^{er} septembre 2015 !

La FNEC FP FO, avec les personnels, a multiplié les interventions pour que la rentrée 2014 ait lieu le 1^{er} septembre pour les enseignants. Le ministre a tenté de se justifier en expliquant que la rentrée des enseignants le 29 août correspondait à la récupération de la journée de prérentrée travaillée hors de la présence des élèves ! FO a opposé le fait que la prérentrée était une journée travaillée, partie intégrante de l'année scolaire, qui ne justifiait donc aucune récupération. Le code de l'Education prévoit: « *L'année scolaire comporte*

trente-six semaines au moins réparties en cinq périodes de travail, de durée comparable, séparées par quatre périodes de vacance des classes. (...) », et en aucun cas une année scolaire définie en un nombre de jours, annonciatrice d'une annualisation qui ne dit pas son nom.

A force de pétitions et d'interventions, FO a obtenu du ministre qu'il rétablisse la rentrée des enseignants le 1^{er} septembre 2014.

Le problème est posé à nouveau pour la rentrée 2015 : la Ministre doit décider de déplacer la rentrée des enseignants du vendredi 28 août au 1er septembre !

Elle vient d'annoncer l'ouverture de discussions sur le calendrier scolaire au motif que le découpage en 13 grandes régions imposait des modifications ; ainsi qu'une réflexion sur le décalage des vacances de printemps (prise en compte des revendications des professionnels du tourisme). Le nouveau calendrier triennal devrait être soumis au prochain CSE mi-mars.

FO propose aux collègues de signer et de faire signer la pétition pour demander à la ministre :

- Le maintien d'un calendrier national unique pour les écoles, les collèges et les lycées intégrant le rythme 7 semaines travaillées/2 semaines de congés
- Le report de la rentrée des enseignants du 28 août 2015 au 1er septembre 2015
- Le respect du Code de l'Education qui fixe la durée de l'année scolaire à 36 semaines
- de renoncer à la deuxième journée de prérentrée qui n'est pas « officiellement » intégrée à nos obligations réglementaires de service.

**Pétition dans le mail n° 35
envoyé aux écoles
et sur notre site.**

Le SNUDI-FO 13 appelle à la grève le jeudi 9 avril.

Le gouvernement reste sourd aux revendications des salariés.

Depuis des mois, les enseignants se mobilisent pour l'abrogation des décrets sur les rythmes scolaires, contre les suppressions de postes, contre la refonte de l'Education Prioritaire, contre les remises en cause statutaires (annualisation des remplaçants) liées à la loi de refondation de l'école.

Depuis des mois, ils se mobilisent comme le font les salariés du public et du privé dans leurs secteurs respectifs : par exemple, les employés de la Sécu pour le maintien des emplois, les cheminots contre la réforme ferroviaire, les salariés du privé contre les plans de

licenciement, à la flexibilité, à la précarité, et pour des augmentations de salaires...

Le gouvernement reste sourd et conforte son "pacte de responsabilité" par la loi Macron qui banalise le travail du dimanche, facilite les plans de licenciements, remet en cause les tribunaux de prud'hommes, remet en cause les droits collectifs.

Le seul moyen de nous faire entendre, c'est donc la grève interprofessionnelle dans le cadre des revendications de l'appel national lancé par FO, CGT et Solidaires.

● Parce que nous refusons le pacte de responsabilité avec ses 50 milliards d'économie ...

- Qui se traduit, après 5 années de blocage, par la poursuite du gel du point d'indice, la stagnation d'indemnités (ISSR, ISAE, ...), le blocage du taux de passage à la Hors Classe ...

- Qui entraîne des fermetures de classes et d'écoles, l'augmentation des effectifs, l'injuste refonte de l'Education Prioritaire.

- Qui signifie le refus de recruter les listes complémentaires pour combler la pénurie cruelle de remplaçants, aggravant les conditions de travail dans les classes et celles des remplaçants Brigades ou Formation Continue.

- Qui voit l'extinction des RASED s'amplifier.

● Parce que nous refusons la réforme territoriale ...

- Qui transforme la République une et indivisible en une République de territoires et éclate l'École publique en une mosaïque d'écoles autonomes.

- Qui menace directement le statut d'enseignant fonctionnaire d'Etat.

- Qui pérennise les décrets Peillon-Hamon sur les rythmes scolaires aboutissant à la désorganisation et à

la territorialisation des écoles, et consacre le fait que les enseignants soient placés sous la tutelle directe des élus locaux et des groupes de pression.

- Qui instaure des protocoles académiques pour les missions des directeurs contre le cadre national du décret de 1989.

Tous en grève le 9 avril pour dire :

Ca suffit, il faut que ça cesse ! Les enseignants n'en peuvent plus !

Les revendications doivent être satisfaites !

- ▶ **Oui à la défense des services publics d'Etat et du statut de fonctionnaire d'Etat !**
- ▶ **Création de tous les postes nécessaires (classes, remplaçants, RASED ...),**
- ▶ **Augmentation immédiate des salaires, des indemnités, et du taux d'accès à la hors classe ...**
- ▶ **Retrait du pacte de responsabilité et de la loi Macron ;**
- ▶ **Abandon de la réforme territoriale et abrogation des décrets sur les rythmes scolaires**
- ▶ **Arrêt des remises en cause des garanties statutaires des personnels**

Le SNUDI-FO 13 invite tous les personnels à se réunir dans les écoles, dans les RIS... pour décider la grève et établir leurs cahiers de revendications.

Temps partiel et Mouvement 2014

Au groupe de travail CAPD du 12 février à l'IA, l'administration a fait part de projets inquiétants.

Temps partiel 2015 L'IA envisageait de restreindre le temps partiel sur "autorisation" pour certaines catégories de personnels. Le SNUDI FO a demandé à ce que toutes les demandes de temps partiel, de droit et sur autorisation, soit acceptées.

Le SNUDI FO a alerté l'IA sur les difficultés que rencontrent certains collègues concernant les 7 jours de rattrapage dans le

cadre du 80% annualisé. Certains IEN placent les collègues en situation d'astreinte durant toute l'année scolaire. Le SNUDI FO a demandé que les jours soient désormais fixés sur une période scolaire de 7 semaines consécutives.

Attention. Il n'y a pas de tacite reconduction de temps partiel, toutes les demandes sont à reformuler pour l'année 2015-16.

Circulaire mouvement 2015

Brigades formation continue : l'administration souhaite les transformer en "brigade départementale", toujours sur zone élargie mais pour tous types de remplacements. Le SNUDI FO est

opposé à cette mesure, après l'élargissement des zones FC et l'envoi de plus en plus systématique sur des remplacements maladie, c'est une nouvelle dégradation. Il est intervenu pour que les 126 brigades FC puissent bénéficier d'une mesure de repli si

**Compte-rendu complet
dans mail n° 35 aux écoles
et sur notre site.**

les nouvelles conditions ne correspondent plus à leurs attentes. L'IA a indiqué qu'ils bénéficieraient d'un repli sur un poste de brigade dans une circonscription de la zone, ... *en fonction des postes disponibles.*

Identification des postes de brigade REP+ : Le SNUDI FO était déjà intervenu lors du groupe de travail de bilan du mouvement pour indiquer que de nombreux collègues, T1, T2 ou T3, avaient dû endosser cette mission alors qu'ils avaient postulé comme brigade circonscription. Le SNUDI FO a redemandé la spécification des postes brigade REP+, l'IA a accordé cette identification.

Menace sur les postes de TDep : afin de récupérer des postes à 50% pour les futurs stagiaires, l'IA souhaiterait supprimer les postes de TDep, créés pourtant il y a 3 ans ! 227 collègues pourraient être concernés, qui se verraient offrir des postes d'adjoint de repli dans leur circonscription ... *dans la limite des places disponibles !* Le SNUDI FO est intervenu pour la défense des actuels postes de TDep, qui permettent une stabilité sur zone pour le TDep et une stabilité pour l'équipe aussi avec même complément de direction. D'autant que des solutions pourraient aisément être trouvées pour les maintenir. L'administration a réservé sa décision sur ce point.

Confirmation du vœu de "zone élargie" au mouvement complémentaire : l'IA confirme son intention de maintenir le vœu de zone, malgré les revendications légitimes des

organisations syndicales, compte tenu des effets pervers rencontrés l'an dernier où certains collègues ont été nommés à plus de 50 km de leur domicile, malgré un barème très "honorable" ! Le SNUDI FO continuera à intervenir pour l'abandon du vœu de zone et à défendre tous les collègues qui demanderont une révision de leur affectation.

Profilage de nouveaux postes : l'IA proposerait de nouveaux postes à profil : CPC, directeurs totalement déchargés en REP+, enseignants du dispositif "scolarisation des moins de 3 ans. Les candidats à ce type de poste passeraient un entretien auprès d'une commission départementale qui les placerait ensuite sur des postes, selon les souhaits des IEN de circonscription.

Le SNUDI FO est intervenu pour rappeler sa totale opposition à toutes les affectations "au profil", hors barème, sur entretien et appréciation arbitraire des "compétences" des candidats, sans contrôle possible des élus du personnel.

Nomination des nouveaux stagiaires : Les stagiaires auraient la possibilité de choisir leur affectation en fonction de leur classement au concours. Un mouvement interne serait organisé autour du 9 juillet, à l'ESPE, sur des fractions de poste à 50%.FO revendique toujours une vraie formation initiale avec retour des stagiaires en classes avec nos collègues Maître formateur. Ce n'est pas l'intérêt des collègues ni celui des élèves que des stagiaires soient placés en pleine responsabilité de classe, sans réelle formation !

Se syndiquer, le premier des droits ... qui permet de faire respecter tous les autres!



Les cotisations SNUDI-FO fonctionnent à l'année civile.

SNUDI FO 13 – Carte 2015

Bulletin d'adhésion

(66% déductibles des impôts)
sous réserve des actuelles dispositions fiscales

- Renvoyer fiche remplie et règlement à : SNUDI-FO / 13 rue de l'Académie / 13001 Marseille
- Chèques à l'ordre "SNUDI FO" / Encaissement vers la fin du mois (à indiquer au dos des chèques)
- Paiement en plusieurs chèques possible : autant que de mois non encore commencés en 2015
- Réduction d'impôt : réception début 2016 d'un reçu à joindre à la déclaration des revenus de 2015.

■ Cotisation de base : son montant total est en gras dans la case correspondant à votre situation.

Elle comprend la carte annuelle (20 €) + 12 timbres mensuels fonction des grade et échelon (montant d'un timbre indiqué entre parenthèses).

Echelons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteurs				119 € (8,25)	122 € (8,5)	125 € (8,75)	131 € (9,25)	137 € (9,75)	143 € (10,25)	158 € (11,5)	170 € (12,5)
Prof. Ecoles	75 € (forfait stagiaire)	125 € (8,75)	137 € (9,75)	143 € (10,25)	149 € (10,75)	155 € (11,25)	170 € (12,5)	182 € (13,5)	194 € (14,5)	206 € (15,5)	
Hors Classe	164 € (12)	182 € (13,5)	194 € (14,5)	206 € (15,5)	218 € (16,5)	230 € (17,5)	242 € (18,5)				

Temps partiel : cotisation au prorata de la quotité

Retraité : 75 €

EVS-AVS : 40 €

■ Majorations : ASH, PEMF : 4 € CPC : 10 € Dir 2-4 cl : 6 € Dir 5-9 cl : 10 € Dir 10 cl et + : 13 €

Cotisation de base + Majoration = €

Nom et Prénom.....

Adresse:.....

Tel. personnel, portable :

e – mail :

Fonction, Ecole, Commune :

à : TD / TP Echelon:.....PE /Instit

Déjà adhérent l'année précédente : oui / non

déclare adhérer au SNUDI FO : (Date et signature)